

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2020, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-644 concernant la division de la municipalité en 8 districts électoraux.

Celui-ci procède à la division du territoire de la Ville en districts électoraux, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 31 octobre 2020.

Shawinigan, ce 20 novembre 2020



Me Chantal Doucet
Greffière